

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Bureau du Conseil

Nice, 6 février 2009

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009

--oo0*0oo--

130 DOSSIERS

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE NICE**

0.1 Organismes extérieurs - nouvelles désignations des représentants de la ville de Nice dans divers organismes.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner des représentants au sein de divers organismes extérieurs.

0.2 Organismes extérieurs - établissements scolaires publics (maternelles et élémentaires) et établissements scolaires du 2ème degré (collèges et lycées) - nouvelles désignations des membres.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier certains membres dans les conseils d'écoles.

0.3 Commissions municipales permanentes - désignation des membres suite à vacance de poste.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres des commissions Finances et Aménagement urbain et développement durable suite à la démission de monsieur Eric Ciotti.

0.4 Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à une modification de l'article 41 de son règlement intérieur.

Questions diverses

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1ER ADJOINT AU MAIRE**

1.1 Présentation du plan d'action pour le débroussaillage et approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Nice, l'Etat et l'Office national des forêts.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la mise en oeuvre d'un plan d'action pour le débroussaillage sur le territoire communal et d'approuver la passation d'une convention de partenariat avec l'Etat et l'Office national des forêts. Cette convention permettra l'organisation, sur des crédits de l'Etat, de journées d'action portant sur la formation des agents municipaux, la tenue de réunions publiques d'information et le constat des infractions à l'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé.

1.2 Travaux de sortie de péril pour le compte de tiers - 278 avenue Sainte-Marguerite - Ouverture de crédit en recette et en dépense pour l'exécution des travaux.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'exécution d'office par la Ville des travaux de démolition prescrits par l'arrêté de péril du 20 décembre 2004 sur la bâtisse en ruine au n°278 avenue Sainte-Marguerite (parcelles OL0231 et OL 0232), d'autoriser l'ouverture de crédit en recette et en dépense pour l'exécution des travaux pour un montant prévisionnel de 40 000 euros, et décider de l'inscription d'un privilège spécial sur les biens concernés pour garantir le recouvrement de la créance.

1.3 Travaux de purge, confortement et soutènement de talus dans le cadre du pouvoir de police en matière de sécurité publique - Lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché multi-attributaire à bons de commande pour des travaux de purge, de confortement et de soutènement de talus, dans le cadre du pouvoir de police administrative en matière de sécurité publique et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s).

1.4 Autorisation de signature de quatorze conventions après mise en concurrence et examen par la commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques : cafétéria centre d'animation et de loisirs de Caucade, manège place Fontaine du Temple, cafétéria sis palais des sports Jean Bouin, deux distributeurs d'articles de natation, neuf distributeurs de boissons et confiseries sis palais Jean Bouin à Nice.

A l'issue de cinq procédures de mise en concurrence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de quatorze conventions d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation de deux cafétérias (au CAL Caucade et au palais Jean Bouin), d'un manège place Fontaine du Temple, de deux distributeurs d'articles de natation et de neuf distributeurs de boissons et confiseries au palais Jean Bouin.

1.5 Modification de la délibération n° 1.26 du 17 octobre 2008 intitulée Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la rectification de deux erreurs matérielles insérées dans la délibération n°1.26 en date du 17 octobre 2008 relative à la mise en oeuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite aux observations formulées par la Préfecture des Alpes-Maritimes.

1.6 Avis de la ville de Nice sur la demande présentée par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nice en vue d'être autorisé à poursuivre sur le site de l'hôpital de l'Archet, 151 route de Saint-Antoine Ginestière à Nice, l'exploitation de ses installations classées de réfrigération-compression.

Le Centre Hospitalier de Nice a sollicité auprès de l'autorité préfectorale l'autorisation de poursuivre l'exploitation de ses installations classées de réfrigération- compression situées sur le site de l'hôpital de l'Archet, 151 route de Saint-Antoine de Ginestière à Nice.

Dans le cadre de la procédure règlementaire relative à cette demande d'autorisation, il est demandé au Conseil municipal de donner son avis, après avoir pris connaissance du dossier présenté à l'enquête publique.

1.7 Fourniture et installation de matériels de vidéo-protection des espaces publics et de vidéosurveillance routière - Création d'un groupement de commandes et lancement d'un appel d'offres ouvert et signature.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la création d'un groupement de commandes entre la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'installation de matériels de vidéo-protection et de vidéosurveillance routière relevant de la ville dans le premier cas et de Nice Côte d'Azur dans le deuxième cas, et raccordés sur un même réseau informatique. La maîtrise d'oeuvre sera assurée par Nice Côte d'Azur. Une aide financière sera sollicitée auprès des services de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général pour les équipements de vidéo-protection.

**RAPPORTEUR : MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE**

2.1 Réorganisation et fonctionnement du Comité doyen Jean Lépine

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter les nouvelles règles de fonctionnement et les nouveaux critères du Comité Doyen Jean Lépine.

2.2 Approbation de la déclaration des maires des Eurocités sur le changement climatique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la déclaration des maires des Eurocités sur le changement climatique et ainsi engager la ville de Nice dans une démarche exemplaire et globale en matière de développement durable portant sur l'ensemble des politiques publiques.

2.3 Parc Phoenix : contrats de partenariat.

Afin de promouvoir et développer ses actions pour la préservation de la nature, la ville de Nice - Direction du parc Phoenix- souhaite établir deux partenariats: un partenariat avec la société NICEXPO lors de la foire internationale de Nice qui se tiendra du 7 au 16 mars 2009 et un partenariat avec l'association pour la gestion du festival international de l'image des sports d'aventure (A.GE.F.I.I.S.A.) en proposant gracieusement aux niçois des soirées thématiques mensuelles. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les deux contrats de partenariat à intervenir, d'accorder la gratuité d'accès du public aux soirées mensuelles et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats.

RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES, ADJOINT AU MAIRE

3.1 Délégation de service public Acropolis- présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2007.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du Palais Acropolis pour l'année 2007.

RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO, ADJOINT AU MAIRE

4.1 CRR - Legs Kosma - Attribution des bourses de scolarité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'attribution des bourses de scolarité avec prélèvement sur le legs Kosma.

4.2 Musée et site archéologique Nice Cemenelum - Convention de partenariat entre la ville de Nice et le collège Don Bosco.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat relative au projet de "co-éducation culturelle" entre le musée archéologique Nice Cemenelum et le collège Don Bosco et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

4.3 Maintenance et réparation des appareils de lavage de la ville de Nice: lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à procéder au lancement de la consultation du marché d'appel d'offres ouvert concernant la maintenance et la réparation des appareils de lavage de la ville de Nice, et d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à signer, au nom et pour le compte de la ville de Nice, le marché à intervenir avec les sociétés qui seront retenues au terme de cette procédure.

4.4 Passation d'une convention de co-organisation entre le Conseil général des Alpes-Maritimes et la ville de Nice en vue de la manifestation 06 en scène.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de co-organisation entre le Conseil général des Alpes-Maritimes et la ville de Nice dans le cadre de la manifestation 06 en scène, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

4.5 Opéra : adhésions aux associations ROF, AFO et Opéra-Europa.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de l'Opéra de Nice aux associations suivantes: l'Association française des orchestres (AFO), la réunion des opéras de France (ROF) et Opera-Europa, chacune regroupant les informations administratives et institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement d'un opéra et favorisant la coopération entre les différents opéras et orchestres.

4.6 CRR- Conventions de partenariat et de collaboration pédagogique passées avec différents organismes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de conventions de partenariat et de collaboration pédagogique entre le CRR et différents organismes.

4.7 CRR- Participation de l'orchestre symphonique 3ème cycle au concours international d'orchestres de jeunes Victor de Sabata de Santa Margherita Ligure près de Gênes

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la participation de l'orchestre symphonique 3ème cycle du CRR au concours international d'orchestres de jeunes "Victor de Sabata" de Santa Margherita Ligure près de Gênes

4.8 Convention d'objectifs 2009 entre la ville de Nice et l'association centre international de recherche musicale (CIRM)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs 2009 à passer entre la ville de Nice et le Centre international de recherche musicale (CIRM) permettant le versement par la Ville d'une subvention à cet organisme.

4.9 Département d'aide à la création. Convention d'objectifs entre l'association Le Dojo et la ville de Nice pour l'année 2009.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs à passer entre la ville de Nice et l'association Le Dojo en accordant l'octroi d'une subvention de 19 000 euros et de 10 000 euros d'aides indirectes.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP,
ADJOINT AU MAIRE**

5.1 Habilitation de monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer pour le compte de la ville de Nice les permis de démolir, de construire et les déclarations préalables conformément au code de l'urbanisme.

5.2 Retrait de cinq délibérations du Conseil municipal du 17 octobre 2008 et d'une délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2008 prises dans le domaine de la voirie devenu compétence communautaire.

Lors de la séance du 17 octobre 2008, le Conseil municipal a voté cinq délibérations relatives à des acquisitions pour réalisation ou élargissements de voirie, et lors de la séance du 10 octobre 2008, il en avait voté une dans ce même domaine, et ce postérieurement au transfert de la compétence voirie à la CANCA opéré par l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2008.

Il est donc proposé au Conseil municipal de les rapporter, la CANCA s'étant depuis transformée en Communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Cette dernière poursuivra ces opérations dont certaines ont déjà fait l'objet de délibérations du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 et du Bureau communautaire du 16 janvier 2009.

5.3 Projet Observatorium: ouverture au public des activités du parc de l'Observatoire et signature d'une convention entre l'Observatoire de la Côte d'Azur, la ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la signature d'une convention entre l'Observatoire de la Côte d'Azur, la ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, dans le but de favoriser l'accès au public du site de l'Observatoire.

5.4 Palais Lascaris - aménagement du musée de la musique - résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre concernant le programme d'aménagement du musée de la musique passé avec madame Langrand, architecte mandataire, d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à signer la décision de résiliation de ce marché, et d'attribuer au maître d'oeuvre une indemnité de 9 500 euros net de TVA.

5.5 Consommations de chauffage pour les trois bâtiments raccordés à la chaufferie centrale de Saint-Augustin - Protocole transactionnel avec Côte d'Azur Habitat aux fins de remboursement des consommations entre le 1er novembre 2005 et le 7 février 2008.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un protocole transactionnel permettant de rembourser à Côte d'Azur Habitat les sommes avancées par cet organisme pour le chauffage de trois bâtiments communaux du quartier Saint-Augustin, pendant la période du 1er novembre 2005 au 7 février 2008. Le principe de ce protocole transactionnel a déjà été approuvé par le Conseil municipal dans le cadre de la délibération n° 14.22 du 29 juin 2007, et d'un marché négocié entre la Ville et Côte d'Azur Habitat notifié le 8 février 2008.

5.6 Aménagement des abords de la chapelle Bon Voyage - Acquisition amiable d'une emprise de 23 m² à détacher de la parcelle cadastrée section HY n° 64 sise route de Turin appartenant aux hoirs MARTIN.

Pour des raisons de sécurité, la ville de Nice souhaite acquérir une emprise de 23m² à détacher de la parcelle cadastrée section HY n° 64 pour une superficie de 75 m². Cette emprise correspond au parvis de la chapelle « Bon Voyage » édifée sur cette parcelle et qui sert de passage pour un squat se trouvant sur une parcelle adjacente. Les hoirs MARTIN, propriétaires de ce bien, ont accepté de céder cette partie de 23 m² moyennant la somme de 10 120 euros conformément à l'évaluation de France Domaine. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter cette cession.

5.7 Intégration dans le patrimoine communal de biens vacants sans maître (lots n° 2, 7, 10, 12, 29 et 30) dépendant de l'immeuble cadastré section LT n° 8 sis 1 et 1 bis, rue de la Gare du Sud, situé en emplacement réservé au POS en vue de la création d'équipement collectif et service public.

En vertu des dispositions de la loi 2004-89 du 13 août 2004, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés lorsque la commune décide d'exercer le droit qui lui est désormais ouvert. C'est le cas des lots n° 2, 7, 10, 12, 29 et 30 dépendant de l'immeuble cadastré section LT n° 8 sis 1 et 1 bis, rue de la Gare du Sud, situé en emplacement réservé au POS en vue de la création d'équipement collectif et service public (ER 2517). Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'intégration de ces biens dans le patrimoine communal.

5.8 Plan d'Occupation des Sols de Nice. Révision simplifiée du quartier Nice Méridia. Demande à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur de prescrire cette procédure.

Une nouvelle opération d'aménagement de la zone d'activités économiques Nice Méridia nécessite l'adaptation du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de Nice, qui est de la compétence de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de demander la prescription de la révision simplifiée du POS de Nice dans le quartier Nice Méridia à la Communauté Urbaine.

5.9 Avenue de Pessicart section avenue Eden Parc - chemin des Sablières : travaux d'aménagement : lot 1 Génie civil - avenant n° 3 - correction erreur matérielle.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 3 au marché Avenue de Pessicart section avenue Eden Parc - chemin des Sablières: travaux d'aménagement: lot 1 Génie civil. Cet avenant corrige une erreur matérielle et porte le montant du marché à 1 626 272,94 euros.

5.10 Approbation de l'avenant de résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre complémentaire conclu avec le groupement FALOCI -TECHNIP TPS pour prendre en compte l'intégration de l'ex gare du sud dans le projet d'aménagement du quartier Libération-Malausséna avec construction du nouvel hôtel de Ville.

A la suite de l'arrêt de l'opération du projet de construction du nouvel hôtel de ville, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant de résiliation du marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre de l'opération concernant spécifiquement le bâtiment "gare du sud" et les conséquences de son intégration dans le projet d'hôtel de ville, et d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à signer cet avenant qui fixe le solde pour tout compte de ce marché.

5.11 Avenants aux marchés d'exploitation des installations de chauffage n° 3 avec la société Cofatech.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter cet avenant qui permet d'adapter les stipulations du marché aux nouvelles contraintes liées aux modifications de certains bâtiments (installations et plages horaires d'utilisation)

5.12 Avenants n° 4 aux marchés d'exploitation des installations de chauffage avec la société Dalkia.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'avenant visant à adapter les stipulations du marché aux nouvelles contraintes liées aux modifications de certains bâtiments (installations et plages horaires d'utilisation).

5.13 Immeuble communal 7, place De Gaulle - protocole transactionnel d'accord avec monsieur Claude DE JENKEN, architecte - financement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation d'un protocole d'accord transactionnel avec monsieur Claude DE JENKEN, architecte, pour le paiement de 2 799,29 euros net de TVA.

5.14 Vente à Côte d'Azur Habitat - ANRU des Moulins - réalisation d'une opération de logements - demande d'ouverture d'enquête publique.

Dans le cadre du dispositif ANRU dans le quartier des Moulins, la Ville vend des parcelles de terrain d'une superficie de 3 312 m² à l'office public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat qui envisage d'y construire 80 logements sociaux, pour un montant de 2 000 000 euros. Préalablement, il convient de demander au Préfet l'ouverture d'une nouvelle enquête publique, du fait de la transformation d'une partie de l'emplacement réservé initial en servitude de mixité (MS 9). Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'ouverture de cette enquête publique.

5.15 Aménagement du quartier Libération Malausséna - avenant n° 3 de résiliation partielle du marché principal de maîtrise d'oeuvre de l'opération.

A la suite de l'arrêt de l'opération du projet de construction du nouvel hôtel de ville, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 du marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération pour procéder à la résiliation de la totalité de ce marché, à l'exception de trois tranches (TF3, TF5 et TC6) et d'une mission complémentaire MC7 correspondant à des missions de maîtrise d'oeuvre relatives à des ouvrages dont la construction est ou sera menée à terme, et d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à signer cet avenant qui fixe le solde pour tout compte de la partie résiliée du marché.

5.16 Lancement d'une concertation concernant le projet d'aménagement de la gare du Sud.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'une concertation concernant le projet d'aménagement de la gare du Sud.

**RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.1 Autorisation de signature d'un protocole transactionnel et d'un bail à loyer entre la Ville et monsieur Roberto RENZINI pour un appartement situé 1, place de l'Armée du Rhin.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature d'un protocole transactionnel et d'un bail d'habitation pour un appartement situé au 2ème étage de l'immeuble entièrement communal situé 1, place de l'Armée du Rhin à Nice, avec monsieur Roberto RENZINI.

6.2 Subvention à la SOHLAM pour l'acquisition-amélioration d'un logement de type 4 sis 63, rue Auguste Pégurier.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la SOHLAM pour l'acquisition amélioration d'un logement de type 4 sis 63, rue Auguste Pégurier. Le montant de la participation de la Ville s'élève à 19 222 euros.

6.3 Pasteur - projet urbain ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) - équipement public de proximité - lancement d'un appel d'offres ouvert de travaux - autorisation de signature des marchés.

Il est proposé au Conseil municipal de lancer un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, pour la construction d'une bibliothèque dans la quartier PASTEUR, allotis en 6 lots :

- 1 - Terrassement / Gros-Oeuvre / Etanchéité / Cloisons doublage / Menuiseries intérieures/ Ascenseur
- 2 - Plomberie chauffage ventilation
- 3 - Electricité courants forts courants faibles
- 4 - Bardage / Menuiseries extérieures
- 5 - Finitions
- 6 - Nettoyage.

6.4 Approbation d'un protocole transactionnel tripartite entre la ville de Nice, Nouveau Logis Azur et les locataires de 3 logements sis 114, route de Grenoble.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole transactionnel tripartite entre la ville de Nice, Nouveau Logis Azur et les 3 occupants des logements de l'ex CACEL Saint Augustin, suite à la réintégration des biens dépendants du CACEL dans le patrimoine de la Ville.

6.5 Mise en place par la ville de Nice d'un complément d'aide au prêt à taux zéro de l'État.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la mise en place par la ville de Nice d'un complément d'aide au prêt à taux zéro de l'état.

6.6 Pasteur - projet urbain ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) - équipement public de proximité - construction d'une bibliothèque - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale il a été demandé aux maîtres d'oeuvre désignés pour l'opération de construction d'une bibliothèque dans le quartier Pasteur, d'étudier la faisabilité d'une installation de climatisation par absorption. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros toutes taxes comprises.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.1 Fourniture de chaussures nécessaires à l'ensemble des personnels en tenue de la ville de Nice - Lot 5 : chaussures de travail de personnel féminin. Signature de marché.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du marché intitulé "Fourniture de chaussures nécessaires à l'ensemble des personnels en tenue de la ville de Nice - Lot 5 : chaussures de travail de personnel féminin" qui a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du 11 septembre 2008. Un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence a été lancé.

7.2 Conventions entre divers organismes dépendants du Ministère de la Défense et la ville de Nice autorisant l'accès au restaurant municipal Corvésy.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions entre les différents organismes dépendants du Ministère de la Défense et la ville de Nice relatives à l'accès au restaurant municipal Corvésy pour le personnel militaire et civil desdits organismes pendant la fermeture pour travaux du restaurant administratif du Trésor Public sis à Nice, rue Delille, du 1er mars au 30 septembre 2009.

7.3 Acquisition de médailles avec moulure en relief - Lot unique - Signature de marché.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du marché portant sur l'acquisition de médailles avec moulure en relief avec la société retenue par la commission d'appel d'offres au terme de la procédure.

7.4 SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T2, 3ème étage, 6 rue Abbé Grégoire 06000 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration de 41 279 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder des garanties d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1% collecteur de 41 279 euros. Cela permettra l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T2, au 3ème étage du 6, rue Abbé Grégoire à Nice.

7.5 Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

7.6 Avenant n°1 au marché public : acquisition de matériels électroménagers domestiques nécessaires aux services municipaux de la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'insérer dans les pièces du marché les dispositions permettant de tenir compte des évolutions potentielles du montant de l'éco-taxe pour chaque fourniture présente dans ce marché portant sur l'acquisition de matériels électroménagers domestiques nécessaires aux services municipaux de la ville de Nice.

7.7 Avenant n°1 au marché n°0600862 : produits et matériels d'hygiène - lot unique : appareils d'hygiène sanitaire : distributeurs et consommables.

Il est proposé au Conseil municipal de passer un avenant au marché n°0600862 compte tenu de la dissolution de la société attributaire du marché. Cet avenant a pour but de substituer la société Professional concept au profit de la société Orru groupe Hedis.

7.8 SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T3, rez-de-jardin, 6 ancien chemin de Saint Pierre de Féric, 06100 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1% collecteur de 43 288 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de garantie et des contrats de prêts à intervenir dans le cadre de cette opération.

7.9 Acquisition de poids lourds supérieur à 3.5T nécessaires à la ville de Nice - lots 1 à 3. Lancement et signature de marché.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le lancement et la signature des marchés portant sur l'acquisition de poids lourds supérieur à 3.5T.

7.10 Fourniture d'équipement de protection individuelle nécessaire à l'ensemble des personnels en tenue de la ville de Nice - Lot 3 Gants de travail cuir et synthétique. Signature de marché.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du marché intitulé "Fourniture d'équipement de protection individuelle nécessaire à l'ensemble des personnels en tenue de la ville de Nice - Lot 3 : gants de travail cuir et synthétique" qui a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres en date du 30 octobre 2008. Un marché négocié sans publicité et avec mise en concurrence a été passé.

7.11 Projet de budget primitif - exercice 2009 : budget principal et budget annexe de la régie autonome des musées

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2009, pour le budget principal et le budget annexe de la régie autonome des musées.

7.12 Participation de la ville au plan de relance gouvernemental.

Il est demandé au Conseil municipal d'apporter une réponse de principe au projet de plan de relance mis en place par le gouvernement, et tendant à apporter un soutien financier en anticipant le versement du FCTVA.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

9.1 Autorisation de signature d'un marché forfaitaire de fourniture du vaccin MENCEVAX A, C, Y, W, poudre et solvant du laboratoire Glaxosmithkline pour les centres de vaccinations de la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un contrat de fourniture du vaccin méningococcique A, C, Y, W 135, avec le laboratoire Glaxosmithkline seul susceptible de fournir ce produit en raison de l'arrêt de commercialisation du même produit par le laboratoire Sanofi-Pasteur-MSD.

**RAPPORTEUR : MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE**

10.1 Université Saint Jean d'Angely - construction de la maison des sciences de l'homme et de la bibliothèque universitaire - lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché des assurances dommages ouvrages et constructeur non réalisateur - financement - autorisation de signature

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement de la consultation portant sur le marché d'assurance dommages ouvrages et constructeur non réalisateur et d'autoriser également la signature du marché à intervenir avec l'organisme retenu par le représentant du pouvoir adjudicateur.

10.2 Unité de Formation et de Recherches en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR-STAPS) - travaux d'extension - lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché des assurances dommages ouvrages et constructeur non réalisateur - financement - autorisation de signature

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement de la consultation portant sur le marché d'assurance dommages ouvrages et constructeur non réalisateur et d'autoriser également la signature du marché à intervenir avec l'organisme retenu par le représentant du pouvoir adjudicateur.

10.3 Fourniture de services de télécommunications voix et données sur IP. Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un marché unique de fourniture de services de télécommunications voix et données sur IP.

10.4 Avenant au marché de maintenance du progiciel de gestion financière et modules associés.

Il est proposé au Conseil municipal de passer un avenant au marché de maintenance du progiciel de gestion financière pour entériner ce transfert de la société SEDIT MARIANNE à la société BERGER LEVRAULT.

10.5 RETIREE

10.6 Maintenance du logiciel SIRIUS de gestion de la billetterie de l'opéra et modules associés. Marché négocié sans mise en concurrence.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un nouveau marché négocié sans mise en concurrence pour la maintenance du progiciel de gestion de la billetterie de l'Opéra de Nice, en raison des licences exclusives et des impératifs techniques imposés par ces prestations.

10.7 Maintenance du progiciel CHIMED de gestion des dossiers de la médecine professionnelle et modules associés. Marché négocié sans mise en concurrence.

La ville de Nice utilise le progiciel CHIMED de gestion des dossiers de la médecine professionnelle, édité par la société WOLTERS KLUWER France. Les évolutions de la réglementation et de la technologie informatique entraînent une obligation d'adaptation permanente (maintenance) de ce progiciel. Le marché négocié avec la société WOLTERS KLUWER FRANCE actuellement en vigueur pour la maintenance du progiciel de gestion des dossiers de la médecine professionnelle vient à échéance le 31 mars 2009.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de prévoir un nouveau marché sans mise en concurrence pour la maintenance du progiciel de gestion des dossiers de la médecine professionnelle, en raison des licences exclusives et des impératifs techniques imposés par ces prestations.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

11.1 Indemnisation des délégataires des toilettes publiques Beau Rivage, Bambou, Descente Crotti, Cours Saleya et avenue Thiers pour le mois de décembre 2008.

Il a été demandé aux titulaires des délégations de service public de toilettes publiques en cours de renouvellement de maintenir les structures ouvertes jusqu'au 31 décembre 2008, afin d'éviter toute interruption du service public. Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de leur indemnisation pour le mois de décembre 2008.

11.2 Vacations funéraires.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux des vacations funéraires dues au titre de la surveillance des opérations funéraires au minimum fixé par l'article L2213-15 du CGCT, soit pour :

- une vacation : 20 euros,
- une demi-vacation : 10 euros dans le cadre des opérations d'exhumation dès le deuxième corps.

11.3 Clôture de la phase 3 du programme FISAC tramway - Versement par la ville de Nice à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur du solde de sa contribution au financement des actions réalisées en phase 3.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la clôture de la troisième et dernière phase du Fisac Tramway et d'autoriser le versement par la Ville du solde de sa participation au financement du plan d'actions de la phase 3, soit 62 646,50 euros, à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur maître d'ouvrage de ce FISAC.

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINT AU MAIRE**

12.1 Marché de prestations de services juridiques portant sur des prestations de représentation en justice et de conseil juridique - 15 lots - Lancement d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum à multiattributions relevant de l'article 30.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un marché de services juridiques (prestations de représentation en justice et de conseil juridique) à 15 lots et multiattributions à bons de commande sans minimum ni maximum, sous le régime prévu à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

12.2 Délégation de Service Public de la Fourrière automobile - Déclaration d'infructuosité de la procédure de Délégation de Service Public - Prolongation du contrat en cours d'exécution jusqu'au 31 décembre 2009 - Lancement d'une procédure de mise en concurrence.

Il est proposé au Conseil municipal de déclarer infructueuse la procédure de délégation de service public de la Fourrière automobile de Nice, de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence et d'autoriser la conclusion d'un avenant de prolongation avec le délégataire actuel jusqu'au 31 décembre 2009.

12.3 Avenant portant modification de SIRET pour la société A NET à compter du 19 septembre 2008.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un avenant de changement de SIRET de la société A NET au profit de la société A NET titulaire du lot n° 7 Nettoyage du marché de travaux de maintenance et remise en état de logements vacants dans le patrimoine privé de la Ville.

12.4 Modifications du Guide de l'achat public de la Ville de Nice

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des modifications apportées au guide de l'achat public de la ville de Nice encadrant la passation des marchés à procédure adaptée (MAPA). Ces modifications prennent en compte des changements de seuils entrés en vigueur le 1er janvier 2009. De plus, des modifications ont été apportées aux procédures internes afin de les rendre plus performantes. Enfin le guide développe désormais la procédure de l'accord-cadre.

12.5 Plan de relance - généralisation des modalités d'avances de paiements sur les marchés publics.

Il est proposé au Conseil municipal de généraliser le versement d'une avance de 25% à l'ensemble des marchés publics.

12.6 Modification de la délibération n° 0.2 du 28 mars 2008 portant pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des pouvoirs délégués au Maire en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. Cette modification permet, suite à l'adoption du projet de loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics, l'élargissement des pouvoirs délégués au Maire en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés quel que soit leur montant.

RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE, ADJOINT AU MAIRE

13.1 Création d'un revêtement synthétique et des équipements sportifs correspondants sur les deux terrains de football du stade de l'Ouest de la ville de Nice - Marché à deux lots - Lancement d'un appel d'offres ouvert et signature du marché.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la création d'un revêtement synthétique et des équipements de sport correspondants sur les deux terrains de football du stade de l'Ouest, ainsi que la signature du marché avec l'entreprise ou les entreprises qui aura ou auront été retenue(s) par la commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure.

13.2 Conventions régionale et départementale de participation financière pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés sous contrat, et les collèges publics et privés sous contrat

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions régionale et départementale de participation financière pour l'utilisation des installations sportives communales par les établissements scolaires dépendant du Conseil régional et du Conseil général.

13.3 Modification des tarifs de la direction des Sports.

Afin d'accroître la fréquentation de la patinoire en créant une nouvelle formule d'abonnement et de favoriser l'accès des publics handicapés aux équipements sportifs de la ville de Nice, il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs de la direction des Sports portés au recueil des tarifs des services publics de la ville de Nice, pour l'exercice 2009.

13.4 Rénovation d'aires d'athlétisme du terrain d'honneur du parc des sports Charles Ehrmann

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à demander des subventions auprès des différents partenaires institutionnels pour la rénovation des aires d'athlétisme du terrain d'honneur du parc des sports Charles Ehrmann, afin de pouvoir accueillir les épreuves du championnat de France universitaire d'athlétisme au mois de mai.

13.5 Travaux d'aménagement de la halle du parc des sports Charles Ehrmann afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à demander des subventions auprès des différents partenaires institutionnels pour la réalisation de travaux à la halle du parc des sports Charles Ehrmann afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

13.6 Finale des Championnats de France de Boxe Seniors Femmes - 21 mars 2009 - Versement d'une subvention.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 21 900 euros au profit de l'association Nice Azur Boxe, sur un budget estimé par les organisateurs à 95 000 euros, pour l'organisation des Championnats de France de Boxe Seniors Femmes le samedi 21 mars 2009 à Nice, salle Leyrit.

13.7 67ème Paris-Nice Cycliste - 15 mars 2009 - Marché Négocié sans mise en concurrence.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la passation d'un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Amaury Sport Organisation pour l'achat de la dernière étape du Paris-Nice Cycliste le dimanche 15 mars 2009.

13.8 36ème Tour Méditerranéen Cycliste - 15 février 2009 - Versement d'une subvention en faveur de l'Olympique Club de Costebelle.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider du soutien de la ville de Nice à l'organisation du 36ème Tour Méditerranéen Cycliste qui se déroulera le 15 février 2009, en autorisant notamment le versement d'une subvention de 16 000 euros à l'Olympique Club de Costebelle.

13.9 Base nautique du port de Nice :

- approbation de la nouvelle convention d'occupation du domaine public entre la ville de Nice et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (C.C.I.N.C.A.)

- approbation de la nouvelle convention de sous-occupation du domaine public au profit de l'association Aigle Nautique.

Par délibérations n° 14.18 du 26 septembre 2003 et n°13.21 du 31 mars 2006, la ville de Nice a été autorisée à exploiter un terrain situé dans l'emprise du port de Nice concédé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, et a confié la gestion du centre nautique par voie de convention de sous-occupation temporaire du domaine public au bénéfice de l'association Aigle Nautique. A ce jour, il est proposé au Conseil municipal de renouveler ces autorisations qui viennent à échéance.

13.10 Fourniture, mise en oeuvre et maintenance du système de gestion et de contrôle des entrées dans les piscines de la ville de Nice - avenant n°1.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation et la signature d'un avenant n°1 à la délibération n°15.10 du 29 juin 2007 autorisant le marché fourniture mise en oeuvre et maintenance du système de gestion et de contrôle des entrées dans les piscines de la ville de Nice avec la société OEM.

13.11 Logement de fonction du stade des Tripodes sis 30, avenue Général Olry à Nice, attribué par nécessité de service : convention tripartite et définition des conditions d'occupation et de prise en charge financière des dépenses afférentes au logement.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane, la ville a vendu à la Société Erilia un terrain municipal comprenant un équipement sportif et un logement de fonction.

A ce jour, la Ville a demandé la réservation d'un logement de fonction de type T.3 pour le gardien du stade des Tripodes, à l'Ariane. Pour se faire, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la passation d'une convention tripartite définissant les conditions et prise en charge financière des dépenses afférentes au logement, et d'en autoriser la signature.

13.12 Relation ville de Nice / 38 associations conventionnées - Attribution de la subvention 2009

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver d'une part la participation financière de la Ville à hauteur de 5 074 500 euros au titre de l'exercice budgétaire 2009 et d'autre part le versement du solde de la subvention.

13.13 Relation ville de Nice / S.A.S.P. O.G.C. Nice - Avenant n°1 à la convention de partenariat 2009 - Attribution subvention 2009

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver d'une part la participation financière de la Ville à hauteur de 1 060 000 euros au titre de l'exercice budgétaire de 2009 et d'autre part d'approuver le versement du solde de la subvention

13.14 Relation ville de Nice / Agora Sophia - Contrat d'objectifs 2009 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver au titre de l'exercice budgétaire 2009 la participation financière exceptionnelle de la ville à hauteur de 25 000 euros au bénéfice de l'association Agora Sophia.

13.15 Aide et soutien à la pratique sportive au bénéfice des jeunes licenciés dans un club niçois.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la prise en charge par la ville de Nice des licences sportives au bénéfice des jeunes niçois pour la saison sportive 2009-2010 à hauteur de 200 000 euros.

13.16 Piscine Jean Médecin - restructuration - signature des marchés des lots 1 - 5 - 15 - 16 et 19 - lancement et signature des lots 9 et 17.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des marchés de travaux pour le lot n° 1 avec la société DE ANGELIS, pour le lot n° 5 avec le groupement d'entreprises MFCA/MAVB, pour le lot n° 15 avec la société ENERGYS, pour le lot n° 16 avec la société IMATEC, pour le lot n° 19 avec la société TP MULTI SERVICE. Concernant les lots n° 9 et 17, il est proposé au Conseil municipal de les relancer en appel d'offres ouvert.

**RAPPORTEUR : MADAME SANDRINE FILIPPINI,
ADJOINT AU MAIRE**

14.1 Tous Ensemble : journées municipales avec les personnes en situation de handicap.

La ville de Nice organise chaque année, en étroite liaison avec les associations locales s'occupant de personnes handicapées, des journées d'animations sur le site du Château. Cette année, cette manifestation aura lieu du 25 au 29 mai 2009. Les animations proposées feront l'objet d'une mise en concurrence conformément à l'article 30 du code des marchés publics. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'opération précitée et d'autoriser la signature des actes et de tout document y afférent, le budget prévisionnel à la charge de la ville étant estimé à 30 000 euros environ.

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

16.1 Convention tripartite avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) la ville de Nice et le CCAS pour la mise en place d'un partenariat relatif à la diffusion de micro-crédits.

Il est proposé au Conseil municipal, dans le cadre de la politique de lutte contre l'exclusion sociale de la ville de Nice, de permettre à certains publics en difficulté ou en précarité de pouvoir contracter des prêts bancaires à taux bas pour une somme modeste en rapport avec leurs besoins, et remboursables par petites traites sur une courte durée. L'outil adéquat pour cet objectif est le microcrédit. La diffusion de ce dispositif sera assurée par le service d'information sociale de proximité, labellisé Point Info Famille, de la ville de Nice. L'instruction, l'accompagnement et le suivi des dossiers seront effectués par les travailleurs sociaux du CCAS. Il est nécessaire de formaliser ces dispositions par une convention tripartite entre la ville de Nice, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) et le CCAS.

16.2 Allocation d'une subvention à l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance du Département des Alpes-Maritimes - A.D.E.P.A.P.E. 06 pour l'organisation de son congrès annuel.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2009, l'attribution d'une participation financière de la ville de Nice d'un montant de 1 800 euros, au bénéfice de l' Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance du Département des Alpes Maritimes (A.D.E.P.A.P.E. 06) relevant du domaine social, pour soutenir l'organisation de son congrès annuel fédéral organisé à Nice les 6, 7, 8, et 9 mars 2009 au Parc Phoenix.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

17.1 Attribution du nom de Jean-François KNECHT à l'école élémentaire LAS PLANAS - 84 Boulevard Henri Sappia - 06100 Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le nom de Jean-François KNECHT à l'école élémentaire Las Planas. Les instances de l'éducation nationale consultées à cet effet ont émis un avis favorable.

17.2 Signature d'une convention relative au fonds de soutien exceptionnel aux activités de loisirs des enfants entre la ville de Nice et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes de la convention relative au fonds de soutien exceptionnel aux activités de loisirs des enfants.

17.3 Adaptation de certaines catégories de tarifs pour les activités des centres d'animation et de loisirs

Afin d'encourager les personnes âgées de plus de 65 ans à pratiquer des activités culturelles et sportives dans les Centres d'animation et de loisirs, il est proposé au Conseil municipal d'étendre le tarif préférentiel existant pour les seniors titulaires de la carte passeport, aux tarifs prévus pour les activités individuelles en les alignant sur la catégorie "Jeunes". Cet avantage a été étendu aux activités tennis, squash et badminton.

17.4 Modifications des conditions des mises à disposition des salles de spectacles de la direction adjointe de l'animation et des loisirs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dispositions suivantes : la salle de spectacle du CAL Bon Voyage ayant une capacité d'accueil identique à celle du Théâtre Francis Gag, il convient d'harmoniser les tarifs d'occupation des salles municipales mises à disposition pour éviter des disparités de tarification. Ainsi, une nouvelle catégorie de salles d'une capacité supérieure à 100 places et inférieure à 600 places est créée ainsi que le tarif afférent.

17.5 Participation financière aux frais de séjour des enfants des écoles niçoises en classe d'environnement - Conventions d'objectifs avec le Conseil général des Alpes-Maritimes - les Pupilles de l'Enseignement public des Alpes-Maritimes (PEP) - l'Office central de la coopération à l'Ecole (OCCE).

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le versement d'une subvention de la ville de Nice aux associations suivantes : PEP (Pupilles de l'Enseignement public) et OCCE (Office central de la coopération à l'Ecole), ainsi qu'au Conseil général, accueillant des enfants des écoles niçoises durant le temps scolaire. Son montant est calculé au prorata du nombre d'enfants reçus et du nombre de jour de fonctionnement dans les structures d'accueil gérées par ces organismes.

17.6 Restauration scolaire : Tarifs des petits déjeuners et goûters applicables aux usagers

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs des petits déjeuners et goûters applicables aux usagers.

17.7 Saint Charles - construction d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs - lancement d'un appel d'offres ouvert - autorisation de signature des marchés - financement complémentaire.

Il est proposé au Conseil municipal de lancer un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics, allotis en 5 lots :

1 - démolition, gros oeuvre ,VRD, terrassement, espaces verts, étanchéité, ascenseur

2- plomberie sanitaire, chauffage, ventilation, rafraîchissement

3 - électricité courants forts et faibles

4 - finitions intérieures

5 - menuiseries extérieures, bardage, métallerie

et composé d'une tranche ferme concernant la réalisation du groupe scolaire et une tranche conditionnelle concernant la réalisation du centre de loisirs sans hébergement dans le quartier SAINT CHARLES.

17.8 Restauration scolaire : participation de la ville de Nice aux frais de restauration des enfants niçois scolarisés, après établissement d'une dérogation de secteur scolaire, dans la commune de la Trinité. Signature de la convention fixant les modalités de la facturation pour l'année scolaire 2008/2009.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, au titre de l'année scolaire 2008-2009, la convention fixant les modalités de facturation de la participation financière aux frais de restauration des enfants niçois scolarisés dans les écoles de la Trinité, proposée par la ville de la Trinité.

17.9 Relation entre la commune et les associations qui ont passé une convention d'objectifs. Versement du solde de subvention pour l'exercice 2009

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du solde de la subvention annuelle au bénéfice des associations Agora Nice Est, Forum Nice Nord, la Semeuse, Bayreuth Silence Miranda et le FONJEP. Ces associations ont déjà reçu un premier acompte de subvention autorisé par la Conseil municipal du 19 décembre 2008 afin de leur permettre de fonctionner au cours du premier trimestre 2009.

17.10 Participation financière versée à l'office central de la coopération à l'Ecole (OCCE) pour l'ouverture de 20 garderies du matin dénommées - libre accueil - dans les écoles élémentaires de la commune - Signature d'une convention d'objectif

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide financière à l'association OCCE (office central de la coopération à l'Ecole) pour l'ouverture ou le maintien de 20 libre accueil (type garderie) de 7h30 à 8h20 dans les écoles élémentaires de la ville. Cette aide permettra de réduire le seuil minimum d'ouverture à 8 enfants au lieu de 10 enfants sur 20 sites.

**RAPPORTEUR : MADAME FRANÇOISE MONIER,
ADJOINT AU MAIRE**

18.1 Chèque emploi service universel (CESU). Signature d'une convention d'adhésion supplémentaire au centre de remboursement du chèque emploi service universel.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel pour une quatrième régie des points d'accueil de la Petite Enfance. Cette régie a été créée en raison de l'ouverture de plusieurs établissements d'accueil de la Petite Enfance sur la Ville, ce qui a généré une augmentation des titres de paiement par les parents des enfants accueillis dans ces structures.

18.2 Signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires dans les établissements de la direction des Affaires sociales et divers autres services communaux de la ville de Nice.- Lots 1 à 5

La ville de Nice gérant plusieurs établissements de la Petite enfance, il a fallu, afin de permettre la fourniture de repas et de goûters dans lesdits établissements, ainsi que la fourniture de denrées alimentaires dans divers autres services communaux, lancer un appel d'offres ouvert comportant plusieurs lots (viande de boucherie et abats, charcuterie, volaille, fruits et légumes frais, surgelés).

Aussi, à l'issue de la procédure, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le marché à intervenir.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE-PAUL LEONELLI,
ADJOINT AU MAIRE**

19.1 Enlèvement des tags, graffitis et affiches sur l'ensemble du territoire communal. Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert.

Il est proposé au Conseil municipal de faire procéder à l'enlèvement des tags, graffitis et affiches sur l'ensemble du territoire communal. La direction de la Propreté ne possède ni les moyens humains, ni les moyens matériels, pour exécuter elle-même ces prestations, d'où la nécessité de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert.

**RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINT AU MAIRE**

20.1 Partage entre l'association de Défense des Familles et de l'Individu et l'association Petits Frères des Pauvres d'un bureau n° 221, au 2ème étage de l'immeuble l'Adriatic.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'occupation conjointe du bureau n° 221 au 2ème étage de l'immeuble l'Adriatic, 81 rue de France, entre les associations ADFI 06 et Petits frères des Pauvres afin de permettre à l'ADFI de réduire les coûts de fonctionnement de l'association et à l'association Petits Frères des Pauvres de disposer d'un local pour organiser des permanences sur Nice.

20.2 Monsieur BENSALD, 6 rue de la Condamine. Avenant au bail commercial en date du 1er février 2008, portant modification de la surface exploitée. Réajustement du loyer.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la modification de la surface du local et de procéder ainsi à un réajustement de loyer pour le local sis 6 rue de la Condamine loué par bail commercial en date du 1er février 2008 au profit de monsieur BENSALD Albert.

20.3 GROUPE JANCARTHIER, 34 avenue de la République. Avenant au bail commercial en date du 1er juillet 1996 portant cession du fonds de commerce au profit de la société Alpilles Voyages.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession du bail commercial consenti au groupe JANCARTHIER VOYAGES sis 34, avenue de la République, au profit de la société ALPILLES VOYAGES ainsi que d'autoriser la signature de l'avenant de substitution entre la Ville et l'acquéreur.

20.4 Cession du bail commercial de L'EURL ORNELL DECO, sis 12, rue Droite - avenant n° 1 au bail commercial du 1er novembre 2004 portant cession du fonds de commerce au profit de mademoiselle BOUTIN Karine et de monsieur NAUMAIN Michael.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la cession du bail commercial consenti à l'EURL ORNELL DECO représentée par monsieur GIMENEZ Guy-Pierre au profit de mademoiselle BOUTIN Karine et de monsieur NAUMAIN Michael pour un local sis 12, rue Droite, et d'autoriser l'extension d'activité et la signature de l'avenant de substitution entre la Ville et l'acquéreur.

20.5 Annulation de la délibération n° 20.3 du Conseil municipal du 19 décembre 2008 relative à la location de locaux sis 13 rue Saint François de Paule à la Hoirie VERDEIL et au protocole transactionnel relatif au bail qui liait la Ville et la Hoirie VERDEIL, du 1er octobre 1993 au 30 septembre 2005, pour ces locaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler la délibération n° 20.3 du Conseil municipal du 19 décembre 2008 relative à la location de locaux sis 13 rue Saint François de Paule à la Hoirie VERDEIL et au protocole transactionnel relatif au bail qui liait la Ville et la Hoirie VERDEIL, du 1er octobre 1993 au 30 septembre 2005, pour ces locaux.

20.6 Autorisation de signature d'une convention d'application à la convention cadre portant prise en charge de la gestion et de l'entretien du site de la colline Saint Philippe par le Département des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'application n° 1 à la convention cadre du 12 juin 2008 pour la prise en charge de la gestion et de l'entretien du site de la Colline Saint Philippe par le Département des Alpes-Maritimes précisant que la gestion et l'entretien des quatre bâtis existant sur le site seront assurés par la ville de Nice.

20.7 Reconduction de conventions d'occupation pour des locaux à destination de garage ou locaux ayant dépassé une durée de 12 ans sur des biens dépendant du patrimoine privé de la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de nouvelles conventions précaires, pour des locataires de locaux divers (local sous escalier, parking, etc...) bénéficiant à l'heure actuelle d'un contrat précaire ayant dépassé le seuil des 12 ans. Le renouvellement est à accorder pour une durée d'un an renouvelable, dans la mesure où il s'agit de biens non concernés par des projets. L'indexation se fera, selon l'indice INSEE de la construction conformément à la législation en vigueur. Pour les contrats de plus de 12 ans et dont le prix au m² est manifestement sous évalué, un réajustement des tarifs a été effectué. L'augmentation étant conséquente, son application a été étalée sur deux années après négociation. Après ce délai, le loyer sera indexé sur l'indice INSEE de la construction.

- 20.8 SARL LE RIVE DROITE 85, Quai des Etats-Unis. Avenant au bail commercial en date du 4 avril 2007 portant modification de l'article 8-1 dudit bail afin d'autoriser la Municipalité à procéder à la restauration des fresques récemment découvertes sur ce site.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Ville à se substituer à la SARL Le Rive Droite afin de procéder à la restauration de fresques découvertes dans le local sis angle 85 Quai des Etats-Unis/Passage Gassin, ainsi que d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du bail commercial du 4 avril 2007.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RAOUL MILLE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

- 28.1 Bibliothèque municipale à vocation régionale de la ville de Nice - renouvellement d'adhésion à diverses associations.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le renouvellement annuel des adhésions de la bibliothèque municipale à vocation régionale à diverses associations poursuivant des buts de nature à favoriser les échanges professionnels entre bibliothécaires.

- 28.2 Bibliothèque municipale à vocation régionale - Contrat de cession définitive de droits d'auteur avec l'artiste André BRASILIER**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature avec l'artiste André BRASILIER du contrat de cession définitive de droits d'auteur relatif aux oeuvres données par celui-ci à la Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR).

- 28.3 Attribution de nom de stade.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la dénomination "Stade André Bonny" au stade de la Clua.

- 28.4 Bibliothèque municipale à vocation régionale de la ville de Nice - Partenariat avec l'Association Diocésaine de Nice - Convention de bibliothèque associée documentaire dans le réseau informatique de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'inclusion des collections de la Bibliothèque Diocésaine dans le réseau informatique de la Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention organisant les modalités de cette intégration ainsi que l'exploitation des fonds documentaires numériquement mis en commun.

28.5 Centre Universitaire Méditerranéen . Tarifs d'Occupation du domaine public

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'application de décotes aux tarifs généraux du Centre Universitaire Méditerranéen (CUM) pour la mise à disposition d'espace à des tiers.

28.6 Convention entre la ville de Nice et l'Association Héliotrope dans le cadre du 9° festival du court métrage de Nice " Un festival, c'est trop court " 14-19 avril 2009

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Nice et l'association Héliotrope dans le cadre du 9ième Festival du court métrage de Nice "Un festival c'est trop court" du 14 au 19 avril 2009 et d'allouer une subvention à l'association Héliotrope d'un montant de 20 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GERARD BAUDOUX,
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1 MAMAC - Contrat de dépôt pour la sculpture de Claude Gilli dénommée La Plage.

Il est proposé au Conseil municipal d'établir un nouveau contrat de dépôt pour la sculpture de Claude Gilli dénommée "La Plage", installée dans le jardin de la Bibliothèque municipale à vocation régionale, car cette oeuvre vient de changer de propriétaire.

35.2 Marché négocié concernant le transport international des oeuvres prêtées pour l'exposition Robert Longo du 27 juin au 25 novembre 2009.

Le Musée d'art moderne et d'art contemporain (MAMAC) organise du 27 juin au 25 novembre 2009 une exposition "Robert Longo" pour laquelle des oeuvres sont empruntées, à titre gratuit, à des prêteurs étrangers qui ont exigé que les oeuvres d'art prêtées soient mises en caisse et transportées par l'entreprise Chenue.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec cette société conformément aux termes de l'article 35 II 8ème du code des marchés publics.

**RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER MUNICIPAL**

38.1 Mise à disposition à titre onéreux d'agents de la ville de Nice auprès de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)

Il est proposé au Conseil municipal, en application du décret 2008-580 du 18 juin 2008, de mettre fin à la mise à disposition à titre gratuit d'agents de la ville de Nice auprès de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), et d'autoriser la mise à disposition à titre onéreux de 10 agents de la ville de NICE auprès de cet organisme.

38.2 Location de matériel de sonorisation et d'éclairage - Lancement d'un appel d'offres ouvert et signature du marché.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert et la signature d'un marché public de location de matériel de sonorisation et d'éclairage.

38.3 Régime indemnitaire applicable aux agents relevant du corps des ingénieurs des ponts et chaussées occupant un emploi fonctionnel

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer afin de créer un régime indemnitaire pour le corps des ingénieurs des ponts et chaussées occupant un emploi fonctionnel à la mairie de Nice.

38.4 Convention entre la mairie de Nice et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Il est proposé au Conseil municipal de développer une politique handicap au profit de ses agents en partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

38.5 Ouverture d'un emploi de responsable du pôle création nouveaux projets pour les arts visuels

Il est proposé au Conseil municipal, dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Nice, de procéder à l'ouverture d'un poste de Responsable du pôle création nouveaux projets pour les arts visuels. Cela permettra de mettre en oeuvre une politique de développement dans le secteur des arts visuels comprenant le soutien aux artistes niçois, l'ouverture d'ateliers afin de pérenniser leurs activités et leurs présences à Nice et le développement de projets autour d'artistes des pays méditerranéens, ainsi que des villes cibles telles que New-york, Londres, Berlin, Barcelone Turin.

38.6 Création du poste de Directeur de projets urbains.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'ouverture d'un poste de Directeur des projets urbains destiné à monter et piloter des projets d'aménagements urbains dans ses composantes techniques, juridiques, financières et foncières. Ce directeur devra mettre en oeuvre des montages associant investisseurs publics et privés pour réaliser une rapide mutation de la ville de Nice.

38.7 Information du Conseil Municipal : dossier VILLE DE NICE contre HEDEZ-MAISON - Avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de l'avis de la Chambre régionale des comptes concernant la saisine de monsieur Hedez-Maison.

**RAPPORTEUR : MADAME MARINE BRENIER,
CONSEILLER MUNICIPAL**

48.1 Relation entre la commune et l'association Centre régional d'Information Jeunesse CRIJ) ayant passé une convention d'objectifs avec la Ville - Versement du solde de la subvention pour l'exercice 2009

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du solde de la subvention annuelle au bénéfice de l'association " Centre régional d'Information Jeunesse" (C.R.I.J). Cette association a déjà reçu un premier acompte de subvention autorisé par le Conseil municipal du 19 décembre 2008 afin de lui permettre de fonctionner le premier trimestre 2009.